

Délibération 2024-002

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Date de la convocation : vendredi 26 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi trente janvier, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, MAUROUARD Arnaud.

Pouvoirs : HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), RIES Stéphanie (pouvoir à LEVOYER Thérèse), LELUBEZ Marlène (pouvoir à GALLUET Bruno), BURNEL Sébastien (pouvoir à LACOLLEY Daniel), LELANDAIS Guillaume (pouvoir à LEJOLLY Annie), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

Excusée : TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : MAUGER Sylvie

Objet : TRAVAUX CHATEAU 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 11 avril 2023, il a été autorisé à lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux correspondant à la restauration du rempart ouest entre la Tour Houlland (tranche ferme) et la restauration de la Tour Houlland (tranche optionnelle). Le lancement de cette consultation a été différé pour des raisons financières.

Il s'avère que le mur d'enceinte du château, près de la Tour des Cigognes, est fortement dégradé et qu'il convient de prioriser le confortement de cette partie de murailles. Un rendez-vous a été organisé le 08 janvier dernier avec le représentant de la DRAC et l'assistant à maîtrise d'ouvrage désigné pour la précédente mission.

Cette opération porte sur la poursuite de la restauration des remparts du château comportant deux volets :

- Tranche ferme : consolidation et restauration de la partie du rempart ouest menaçant ruines jusqu'à la tour des Cigognes,
- Tranche conditionnelle : confortement et cristallisation des ruines de la tour des Cigognes et du rempart nord effondré.

Ces deux opérations feront l'objet d'une intervention des archéologues.

Le représentant de la DRAC a validé ce changement de programme et a engagé la commune à engager la procédure de mise en concurrence le plus rapidement possible, afin de conserver les subventions envisagées. Le budget prévisionnel est de 500 000 € TTC pour chaque tranche avec un subventionnement possible à hauteur de 80 % pour la tranche ferme et 75 % pour la tranche conditionnelle (calculé sur les montants HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le changement de programme de travaux au château pour les années 2024/2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la mission de maîtrise d'œuvre sur la base de ce programme de travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,




Eric BRIENS